

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en voie de visioconférence, le **lundi 1^{er} février 2021** à compter de **20 h.**

À laquelle sont présents par voie de visioconférence :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents par voie de visioconférence :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

36-02-21

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 59-2021 du 27 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 5 février 2021;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

37-02-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

38-02-21

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2021-01-06

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 janvier 2021;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 janvier 2021.

ADOPTÉE

39-02-21

SÉANCE ORDINAIRE DU 2021-01-11

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021.

ADOPTÉE

40-02-21

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2021-01-13

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2021;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2021.

ADOPTÉE

41-02-21

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2021-01-27

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2021;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2021.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2021

Le maire mentionne que lors de l'assemblée du 11 janvier 2021, aucune question n'a été soumise par voie de courriel ou autre moyen de communication.

CORRESPONDANCE

- De Mme Caroline Samson, directrice des opérations au Laboratoire BSL, une demande de collaboration pour un projet de recherche COVIDEST, concernant la recherche sur la détection du SARS-CoV-2 dans les eaux usées et ayant pour but de développer un projet pilote de vigie sanitaire de la contamination de ce virus dans les eaux usées domestiques des populations résidentes des régions du Québec.
- De M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une correspondance informant la Ville qu'elle a obtenu une subvention au montant de 26 209,31 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2020.
- De Mme Erika Ouellet, chargée de projets au Conseil de l'Eau Gaspésie-Sud, une correspondance concernant la caractérisation des systèmes municipaux de traitement des eaux usées de leur territoire, indiquant que le ministère de l'Environnement a octroyé une aide financière pour ce projet qui vise à favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et à mieux protéger les milieux hydriques et les écosystèmes aquatiques.
- De la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la décision dans le dossier de 2744-4538 Québec inc. indiquant qu'elle autorise une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour les fins spécifiques d'un immeuble résidentiel de trois logements. En ce qui concerne l'amendement déposé au mois de décembre dans ce dossier, soit une autorisation d'un usage commercial pour la transformation de produit agricole et subsidiairement pour un usage résidentiel, la Commission considère que cet amendement devra faire l'objet d'une nouvelle demande et conséquemment d'une nouvelle analyse.
- De Mme Sharon Leggo, de l'Association culturelle de New Richmond (La Boutique), une correspondance indiquant qu'ils préparent actuellement la célébration de leur 50^e anniversaire cet été et qu'ils souhaitent que le maire prenne part à ces célébrations. Une lettre d'invitation officielle sera envoyée à cet effet bientôt.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de janvier 2021.

42-02-21

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant d'un million quatorze mille six cent un dollars et soixante-dix cents (1 014 601,70 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

DÉPÔT - LISTE DES CONTRATS PUBLIÉE AU SITE INTERNET

La liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant et comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$, pour l'année 2020, est déposée au Conseil. Il est à noter que cette liste a été également publiée sur le site Internet de la Ville, et ce, tel que requis par la Loi.

AUTORISATIONS

43-02-21

APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS SOLIDES

Considérant la volonté du Conseil d'entreprendre des procédures afin de procéder à un appel d'offres pour la collecte et la disposition des déchets et des matières recyclables;

Considérant que le contrat actuel se terminera le 31 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser les procédures d'appel d'offres pour la collecte et la disposition des déchets solides et des matières recyclables.

ADOPTÉE

44-02-21

APPEL D'OFFRES - RÉFECTION DE L'AVENUE TERRY-FOX

Considérant la volonté du Conseil d'entreprendre des procédures afin de procéder à un appel d'offres pour des travaux de réfection de l'avenue Terry-Fox;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser les procédures d'appel d'offres pour la réfection de l'avenue Terry-Fox.

ADOPTÉE

45-02-21

ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Attendu que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

Attendu que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

Attendu que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

Attendu que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

Attendu qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

Attendu que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le début et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de morts ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions.

Rappelons-nous que les élu·es et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

Que le Conseil municipal de la Ville de New Richmond adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

Que le Conseil municipal de la Ville de New Richmond s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE

46-02-21

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE SERVICES POUR LA DISPOSITION DE BIENS EXCÉDENTAIRES - CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

Considérant l'offre d'entente de services pour la disposition de biens excédentaires déposée par le Centre d'acquisitions gouvernementales;

Considérant que cette entente fournit un moyen de se départir de biens excédentaires avec les services spécialisés ainsi que le personnel qualifié dans la gestion et la disposition de ces biens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents pertinents à l'entente de services pour la disposition de biens excédentaires avec le Centre d'acquisition gouvernementales.

ADOPTÉE

47-02-21

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2021

Considérant que par sa résolution 373-12-20, le Conseil a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant que le Conseil souhaite modifier le jour établi pour la séance de mois d'avril;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront à compter de 20 h, aux dates ci-dessous mentionnées :

Le lundi, 11 janvier 2021

Le lundi, 1er février 2021

Le lundi, 1er mars 2021

Le mardi, 6 avril 2021

Le lundi, 3 mai 2021

Le lundi, 7 juin 2021

Le lundi, 5 juillet 2021

Le lundi, 2 août 2021

Le mardi, 7 septembre 2021

Le lundi, 4 octobre 2021

Le lundi, 15 novembre 2021

Le lundi, 6 décembre 2021

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Ville. Par le fait même, la résolution 343-12-20 est modifiée en conséquence.

ADOPTÉE

URBANISME

48-02-21

RÈGLEMENT 1152-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN D'AJOUTER L'USAGE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DANS LA ZONE EA.19 (SECTEUR ROUTE 132 EST) - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'ajout de l'usage de transformation de produits agricoles et alimentaires dans la zone Ea.19, portant le numéro 1152-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter l'usage de transformation de produits agricoles et alimentaires dans la zone Ea.19 (Secteur Route 132 Est), lequel est identifié sous le numéro 1152-20.

ADOPTÉE

49-02-21

RÈGLEMENT 1154-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN D'AJOUTER L'USAGE D'HABITATIONS ISOLÉES BIFAMILIALES DANS LA ZONE MA.9 (SECTEUR RUE LANDRY ET CHEMIN CYR) - ADOPTION DU SECOND PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le second projet du règlement relatif à l'ajout d'usage d'habitations isolées bifamiliales dans la zone Ma.9, portant le numéro 1154-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'adopter le second projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter l'usage d'habitations isolées bifamiliales dans la zone Ma.9 (secteur rue Landry et chemin Cyr), lequel est identifié sous le numéro 1154-21.

ADOPTÉE

50-02-21

DEMANDE D'APPUI – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) – LES ENTREPRISES G. COUTURE ET FILS INC.

Considérant que pour la présente demande :

- Il s'agit d'un renouvellement d'une autorisation d'une sablière existante;
- L'usage est autorisé dans la zone visée et il s'agit d'une activité compatible au schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure dans les affectations agro-forestières;

- Le directeur du Service des travaux publics de la Ville de New Richmond considère qu'il s'agit d'un approvisionnement stratégique pour la Ville puisqu'il permet un approvisionnement en matériel granulaire à un tarif abordable. Il existe un seul autre fournisseur de matériaux comparables qui est situé sur la Route 299, ce qui implique davantage de transport, d'autant plus que le demandeur possède un site de transbordement de matériel à proximité du centre-ville, ce qui permet de fournir du matériel rapidement en cas d'urgence;
- Il existe peu de sites potentiels ou en exploitation dans la Ville autorisant l'exploitation de sablières;
- La partie restaurée du site lors des 5 années précédentes est supérieure à la nouvelle superficie à décaper;
- La restauration du site permettra un retour à une vocation agro-forestière;
- L'activité n'apportera pas de nouvelles contraintes à l'agriculture;
- Le plancher de l'exploitation a été atteint;
- L'exploitant devra respecter les critères d'exploitations liés à un certificat d'autorisation délivré par le MELCC en plus des exigences de la CPTAQ;
- L'autorisation du renouvellement n'entraînera pas d'impact sur l'agriculture autre qu'un délai avant que le site ne soit restauré;
- L'autorisation n'aura pas d'impact sur l'homogénéité de la zone agricole, le site étant déjà en exploitation et le lot étant adjacent à la zone inondable de la Petite rivière Cascapédia;
- La restauration du site, le fait que le plancher d'exploitation ait été atteint et les conditions d'exploitation auxquelles l'exploitant devra se soumettre ne laissent pas présager de risques potentiels supplémentaires pour les ressources en eau et en sol;
- Pour l'instant, les propriétés adjacentes ne sont pas de tailles suffisantes pour pratiquer l'agriculture de manière durable;
- Dans le plan de développement de la zone agricole de la MRC de Bonaventure, aucune culture n'est inscrite sur ce lot. Les champs à proximité servent à la culture de fourrage;
- La qualité des sols est de catégorie 3 à 5;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
 et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond appuie la demande de renouvellement d'autorisation d'usage à une fin autre que l'agriculture tel que déposée par Les Entreprises G. Couture et Fils inc.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

51-02-21

ACHATS EN COMMUN - MRC DE BONAVENTURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
 et unanimement résolu :

De mandater la MRC de Bonaventure à procéder à un appel d'offres pour la Ville de New Richmond pour :

- Épandage de chlorure de calcium ou de magnésium liquide : 23 mètres cubes;
- Chlorure de calcium en granules : 130 sacs de 35 kg.

ADOPTÉE

SERVICE INCENDIE

RÈGLEMENT 1155-21 AUTORISANT L'ACQUISITION D'APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA VILLE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 95 168 \$, REMBOURSABLE EN 10 ANS

52-02-21

ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'acquisition d'appareils respiratoires pour le Service incendie, portant le numéro 1155-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement autorisant l'acquisition d'appareils respiratoires pour le Service incendie de la Ville et décrétant un emprunt de 95 168 \$, remboursable en 10 ans, lequel est identifié sous le numéro 1155-21.

ADOPTÉE

53-02-21

DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement 1155-21 autorisant l'acquisition d'appareils respiratoires pour le Service incendie de la Ville et décrétant un emprunt de 95 168 \$, remboursable en 10 ans.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'a été soumise par voie de courriel ou autre moyen de communication selon les directives mentionnées sur le site Internet de la Ville.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 14.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière